



Resiliation de bail par le proprietaire

Par **BattleRoyale66**, le **26/05/2008 à 10:40**

Bonjour,rnrnJe loue un appartement par agence immobilière.rnmon bail est un 3 6 9, et la première periode de 3 ans se termine le 30 novembre. rnLe 24 juin, je "trouve" dans ma boîte aux lettres une enveloppe contenant une resiliation de bail pour le 30 novembre, donc delai legal, motif : reprise du logement par le bailleur. cependant, sur cette enveloppe est collé un recommandé AR avec mon nom et adresse, mais le reste est non rempli par la poste. la preuve de dépôt est encore dessus, la preuve de distribution n'y est plus. L'enveloppe elle, est affranchie par une machine de l'agence.rnSur le site de suivi de courrier de la poste, j'ai rentre le numero de suivi, mais rien n'est enregistré par ce service. je sors à l'instant de la poste. au guichet, l'agent est formel : ce courrier n'est pas valable. Soit ce courrier a été déposé par une tierce personne (de l'agence ?) soit le facteur a fait une erreur. Je sais que dans un tel cas, la procédure peut-etre annulé. rnrnQue dois-je faire si je ne veux pas quitter ce logement ?

Par **BattleRoyale66**, le **26/05/2008 à 10:53**

Je n'ai pas precise que le bail est non meublé, que je suis en colocation. le courrier comporte les 2 NOMS mais n'est fait qu'en un seul exemplaire. rnrnTout ceci est-il normal ? dois-je attendre le 30 mai (delai de 6 mois jusqu'au 30 novembre) pour faire annuler la procedure ? ainsi, meme si l'agence corrige le tir, le delai ne sera pas respecté.rnrnJ'ai besoin de vos réponses rapidement car tout ceci me travaille !!! D'avance merci !

Par **BattleRoyale66**, le **26/05/2008 à 11:56**

oups ! je me suis trompe, la preuve de distribution est encore dessus. ce courrier est donc passé par voie postale, mais le recommandé n'a pas été enregistré.